



KANTON AARGAU

## CHANCELLERIE D'ÉTAT

communication gouvernementale

**Peter Buri**

porte-parole du gouvernement

Bâtiment du gouvernement, 5001 Aarau

Téléphone direct 062 835 12 03

Mobile 079 216 29 80

peter.buri@ag.ch

www.ag.ch/sk

16. November 2022

## COMMUNIQUÉS DE PRESSE

### **Pénurie d'électricité et de gaz – la centrale de réserve de Birr n'est qu'une solution de secours pour l'hiver 2022/23 à 2024/25**

**Le Conseil d'État demande la réalisation rapide du projet de centrale à gaz de Birr, des contingentements volontaires et l'examen des mesures de déconnexions cycliques du réseau**

**Dans sa réponse à la consultation sur l'ordonnance sur les réserves hivernales, le Conseil d'État considère la centrale de réserve de Birr comme une solution d'urgence uniquement pour les hivers 2022/23 à 2024/25. Il demande à cet égard la réalisation rapide du projet d'une centrale à gaz de réserve régulière encapsulée à Birr, qui aurait un impact environnemental nettement moindre. Le Conseil d'État demande en outre des contingents volontaires pour les gros consommateurs ainsi que la révision du concept de coupures cycliques du réseau (mesures de niveau 4 en cas de situation de pénurie d'électricité). Malgré l'amélioration des prévisions, le Conseil d'État maintient la gestion de crise cantonale pour faire face à une situation de pénurie d'électricité et de gaz – en vue des risques qui subsistent au printemps 2023 et surtout des semestres d'hiver suivants. En ce qui concerne le soutien à l'économie et aux ménages privés, le Conseil d'État estime que le rôle de leader revient à la Confédération.**

Le Conseil d'État salue et soutient l'orientation générale de l'ordonnance sur les réserves hivernales mise en consultation par la Confédération. Celle-ci est d'une grande importance pour le canton d'Argovie, car elle fixe le cadre de la date et de la fréquence de mise en service de la centrale de réserve de Birr. Avec l'installation prévue à Birr, l'Argovie est le canton d'implantation de la centrale de réserve la plus grande et la plus polluante de Suisse. "Le canton d'Argovie

assume ainsi sa responsabilité nationale en tant que canton énergétique et est également prêt à supporter, dans une certaine mesure, les charges qui en découlent", souligne le Conseiller d'État Stephan Attiger, chef du Département Construction, Transport et Environnement: "Les turbines de la centrale de réserve, installées à l'air libre, constituent une nuisance sonore et atmosphérique importante pour la population et l'environnement. C'est pourquoi le canton d'Argovie exige que toutes les autres options soient d'abord épuisées avant de recourir à la centrale de réserve de Birr".

Le Conseil d'État argovien considère la centrale de réserve de Birr comme une solution d'urgence à court terme pour les hivers 2022/23 à 2024/25; il demande à la Confédération de mettre en œuvre rapidement et de manière ciblée d'autres solutions et mesures pour les hivers suivants.

### **Soulager la population et l'environnement et exploiter le potentiel des groupes électrogènes de secours**

L'ordonnance sur les réserves hivernales déterminera quand et à quelle fréquence les centrales de réserve (en plus de la réserve hydroélectrique et des groupes électrogènes de secours agrégés) pourront être utilisées. Le Conseil d'État demande que toutes les autres options soient d'abord épuisées avant d'utiliser la centrale de réserve de Birr: par exemple, l'utilisation de la réserve hydroélectrique ou des groupes électrogènes de secours (NSA).

Le fonctionnement des turbines mobiles, installées en plein air, constitue une importante source de nuisances sonores et atmosphériques pour la municipalité et la population. Il faut notamment respecter autant que possible le cadre horaire légal pendant la nuit (de 19 à 7 heures) pour le niveau d'évaluation de l'immission sonore.

Le Conseil d'État estime que les critères d'utilisation des groupes électrogènes de secours comme réserve sont trop restrictifs dans l'ordonnance sur les réserves hivernales. Les groupes électrogènes de secours (NSA) peuvent être utilisés pour éviter les goulets d'étranglement et les surcharges dans le réseau; il faut absolument prendre en compte les groupes qui réduisent l'utilisation du réseau par les gros consommateurs. Le potentiel des NSA doit être exploité au maximum, en tenant compte des aspects liés au bruit et à la pollution de l'air.

### **Mise en service anticipée de la centrale à gaz de réserve régulière de Birr**

Le Conseil d'État considère la centrale de réserve actuellement réalisée à Birr comme une solution d'urgence pour les hivers 2022/23 à 2024/25 seulement. Elle doit être remplacée le plus rapidement possible, au plus tard en 2026. Selon les dernières connaissances, une turbine à gaz régulière d'une puissance allant jusqu'à 350 mégawatts

pourrait être mise en service à partir de 2025 dans la centrale existant déjà aujourd'hui à Birr. Les conditions préalables sont le dépôt en temps voulu d'une demande de permis de construire accompagnée d'un rapport d'impact sur l'environnement actualisé. Le Conseil d'État attend de la Confédération qu'elle crée en priorité les conditions juridiques et financières nécessaires pour qu'une solution de centrale de réserve plus respectueuse de l'environnement et d'une puissance plus élevée puisse être réalisée rapidement.

### **Rendre les déconnexions planifiables et les indemniser – Encourager les contingentements volontaires**

La manière la plus écologique et la plus efficace de délester l'approvisionnement en électricité est de renoncer volontairement à l'achat d'électricité. C'est pourquoi le canton d'Argovie suggère à la Confédération la mise en place d'un système de contingentement volontaire précoce, planifiable et peu coûteux à obtenir (Demand-Side-Response-Market). Ce système de gestion de la charge permet de piloter efficacement la demande en électricité.

Un grand potentiel peut être exploité, surtout pour les gros consommateurs industriels, par la déconnexion et la connexion de charges ciblées et planifiables à l'avance, moyennant une indemnisation. Il est ainsi possible de planifier et de piloter à l'avance des révisions et des processus pour lesquels l'utilisation de l'électricité peut varier – par exemple dans les fours ou les pompes.

Lors de l'introduction et de l'aménagement d'un tel système, il convient de tenir compte des risques d'abus et des aspects de la protection des travailleurs (par exemple pertes de salaire, vacances d'entreprise ordonnées à court terme).

L'économie réfléchit également et demande un système de contingentement volontaire avec paiement d'indemnités. L'association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux Swissmem, par exemple, demande à la Confédération d'étudier la possibilité de déconnecter de manière ciblée les gros consommateurs en échange d'une indemnisation, afin d'éviter des mesures drastiques pour l'économie.

### **Vérifier le concept de coupures cycliques du réseau (niveau 4 Situation de pénurie d'électricité)**

Au niveau 4 des mesures en cas de situation de pénurie d'électricité, des coupures cycliques du réseau sont prévues en dernier recours. Des zones régionales doivent être coupées du réseau pendant 4 heures, puis réalimentées en électricité pendant 4 ou 8 heures.

Lors de la planification prévisionnelle, la task force cantonale "Sécurité de l'approvisionnement" a constaté que cette mesure ne pouvait pas être mise en œuvre comme prévu ou

qu'elle était liée à des problèmes. En cas de coupure de courant, les consommateurs importants pour l'approvisionnement, comme par exemple les maisons de retraite ou d'autres établissements de santé et de soins, ne peuvent pas être exclus pour des raisons techniques. Dans le cas des installations d'infrastructure de communication, des connexions et déconnexions régulières peuvent endommager le système ; les transports publics et les entreprises de production critiques pour le système devraient ainsi cesser leur activité, indépendamment de la disponibilité du courant.

Le Conseil d'État attend donc de la Confédération qu'elle reconsidère ou revoie la mesure de déconnexion cyclique du réseau. Les économies d'énergie nécessaires pourraient être réalisées de manière plus ciblée grâce à d'autres approches, par exemple un contingentement renforcé.

### **Production supplémentaire autorisée pour une durée limitée dans deux centrales hydroélectriques**

Le Conseil fédéral a recommandé aux cantons d'examiner, dans leur domaine de compétence, des mesures visant à augmenter la production d'électricité dans les centrales hydroélectriques. Il s'agit notamment d'augmenter temporairement la hauteur des barrages dans les centrales au fil de l'eau ou de maintenir un niveau maximal de retenue, tout en évitant les effets secondaires négatifs.

Dans le canton d'Argovie, deux centrales ont jusqu'à présent déposé des demandes en ce sens. Le Conseil d'État les a approuvées par ordonnance spéciale, qui entrera en vigueur le 17 novembre 2022 et sera valable jusqu'au 30 avril 2023. La centrale de Bremgarten-Zufikon mettra en œuvre une retenue plus élevée de 10 centimètres, tandis que la centrale de Ruppoldingen pourra maintenir constamment à un niveau élevé l'objectif maximal de retenue prévu par la concession. Dans les deux cas, aucun dommage ou danger n'est à prévoir. Le Département Construction, Transport et Environnement imposera en outre des conditions de contrôle aux entreprises de centrales électriques concernées.

### **La gestion de crise cantonale est maintenue**

Une étude sur l'adéquation du système commandée par la Confédération montre que, selon les estimations actuelles, il n'y aura probablement pas de situation de pénurie d'électricité au cours du semestre d'hiver 2022/23. Les mesures d'économie d'énergie recommandées ainsi que les dispositions prises (par exemple la mise à disposition de centrales de réserve) restent toutefois nécessaires pour stabiliser l'approvisionnement énergétique fortement tendu et pour pouvoir maîtriser les scénarios de risque restants ; il s'agit par exemple d'une panne non planifiée et à grande échelle des centrales nucléaires, de problèmes de production

dans les centrales nucléaires françaises ou d'actes de sabotage contre des installations énergétiques dans le cadre de la guerre en Ukraine.

La gestion cantonale des crises est maintenue, notamment en vue des pénuries d'approvisionnement en énergie qui se profilent pour les hivers suivants. Au cours des dernières semaines, la Task Force Sécurité d'approvisionnement a analysé et défini dans un rapport à l'attention du Conseil d'État les domaines critiques pour le système dans le canton, respectivement dans l'administration cantonale, afin de pouvoir maintenir l'approvisionnement de base et d'urgence ainsi que la capacité d'action et de communication du Conseil d'État et de l'organisation de crise, même en cas d'escalade des scénarios.

Par ailleurs, les offres d'information et de communication ont été développées, notamment avec une newsletter bimensuelle Pénurie d'électricité et de gaz ainsi que la campagne cantonale du renard économe en énergie lancée dans le cadre de l'Alliance nationale pour les économies d'énergie. Le canton continue d'entretenir des échanges réguliers avec des parties prenantes et des partenaires importants, comme par exemple les municipalités, l'économie ou les fournisseurs d'énergie.

### **Conséquences pour l'économie et la population**

La situation actuelle pose de grands défis à la population et à l'économie. L'augmentation des prix de l'énergie renchérit le coût de la vie pour la population et les coûts de production pour les entreprises. Outre la hausse des prix de l'énergie, les goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement dus à la pandémie et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée continuent de faire grimper l'inflation.

Le canton lutte contre les menaces de perte de pouvoir d'achat par le biais de différentes réglementations. Ainsi, la loi fiscale argovienne prévoit une compensation annuelle de la progression à froid. Celle-ci se produit lorsque les salariés ne bénéficient pas d'une augmentation réelle de leur pouvoir d'achat en raison du renchérissement, malgré une augmentation de leur salaire, mais doivent néanmoins payer des impôts plus élevés en raison de la progressivité du barème. De plus, dans le cadre de la révision de la loi fiscale 2022, la déduction pour les assurances a non seulement été augmentée, mais elle est également adaptée chaque année à l'évolution des primes.

Le renchérissement est également compensé chaque année dans l'aide sociale. Par exemple, une adaptation a lieu pour les besoins de base du coût de la vie, pour les frais accessoires de logement, pour les prestations complémentaires ainsi que pour les avances sur les contributions d'entretien ou les allocations parentales.

Le Conseil d'État renonce à d'autres mesures de soutien et rejette la motion des groupes PS, Verts et PLR du 6 septembre 2022. Celle-ci demande des mesures supplémentaires pour contrer les effets de la hausse des prix de l'énergie et du renchérissement.

Il examinera toutefois, dans le sens d'une planification éventuelle, des mesures d'atténuation pour les entreprises qui seraient fortement touchées par des interdictions d'utilisation, des contingentements ou des coupures de réseau imposés par les autorités. La mise en œuvre de telles mesures devrait toutefois être coordonnée à l'échelle nationale. Elles supposent en outre une participation financière déterminante de la Confédération, car les possibilités de financement du canton sont très limitées en raison de la situation financière actuelle.

Le canton continue à dialoguer avec l'économie et rencontre régulièrement les associations d'employeurs et les syndicats afin d'harmoniser les mesures.

#### **Informations sur la pénurie d'électricité et de gaz**

Le site [www.ag.ch/mangellage](http://www.ag.ch/mangellage) fournit des informations complètes sur les pénuries d'électricité et de gaz, y compris des FAQ. On y trouve également des conseils sur les thèmes de l'économie, de l'efficacité et de la production d'énergie. En outre, l'énergieberatungAARGAU se tient à disposition pour ces thèmes avec une adresse e-mail de hotline ([energieberatung@ag.ch](mailto:energieberatung@ag.ch)) ainsi que par téléphone: +41 62 835 45 40.

*Plus d'informations pour les professionnels des médias:*

*Peter Buri, porte-parole du gouvernement, chancellerie d'État  
Téléphone 079 216 29 80 (rappelle)*

*La réponse à la consultation peut être téléchargée sous le lien suivant:*

[www.ag.ch/medienmitteilungen](http://www.ag.ch/medienmitteilungen) > [Pénurie d'électricité et de gaz – La centrale de réserve de Birr n'est qu'une solution de secours pour les hivers 2022/23 à 2024/25](#)

*La réponse du Conseil d'État à la motion Répercussions de la hausse des prix de l'énergie est disponible sous [www.ag.ch/grossrat](http://www.ag.ch/grossrat) > Affaires > Recherche d'affaires > Affaire n° [GR 22.247](#).*